



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR UNE ÉCOLE PLEINEMENT INCLUSIVE

RESPONSABLES ECOLE INCLUSIVE EN DIOCÈSE

7 DECEMBRE 2020

DGESCO - bureau de l'école inclusive

- Les élèves en situation de **handicap** (avec un projet personnalisé de scolarisation – PPS)
- Les élèves qui disposent d'un **Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)**
- Les élèves **malades** (avec un Projet d'accueil individualisé - PAI)
- Les élèves qui relèvent de **l'adaptation scolaire** (scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté – SEGPA ou en établissement régional d'enseignement adapté – EREA)
- Les élèves à **haut potentiel**
- Les élèves scolarisés en **centre éducatif fermé**
- Les élèves **détenus**

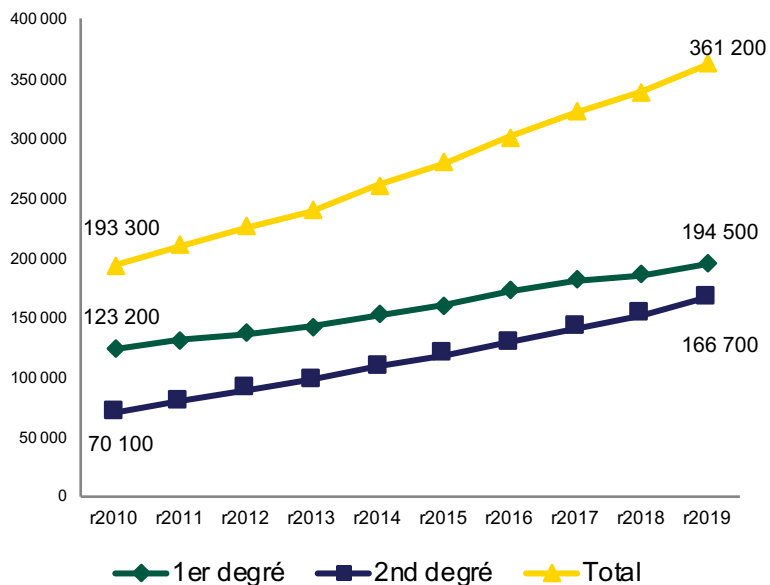
- 1. UNE AUGMENTATION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP**
- 2. L'APPUI AUX FAMILLES**
- 3. LA DIVERSITÉ DES MODES DE SCOLARISATION**
- 4. L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN**
- 5. LA FLUIDIFICATION DES PARCOURS**
- 6. LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**



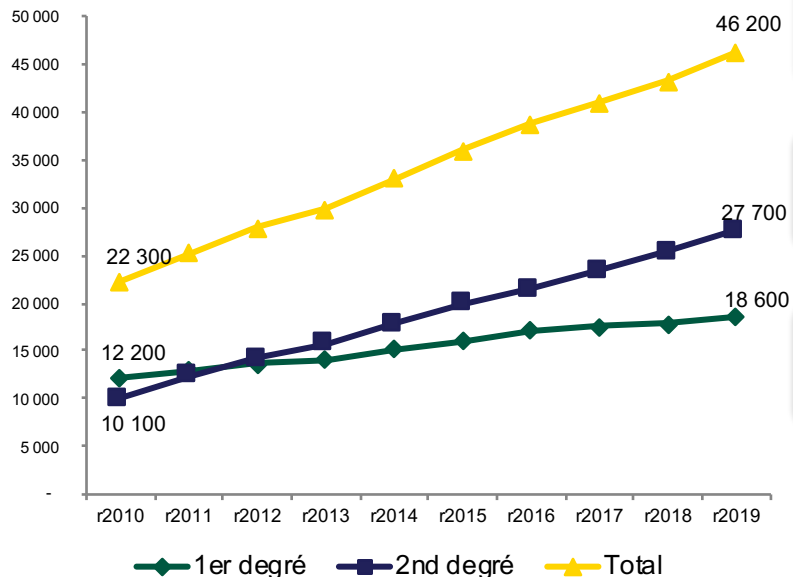
1. Une augmentation constante des effectifs d'élèves en situation de handicap

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (public + privé)



Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (privé)



Évolutions annuelles depuis 2010

Privé : + 8 % / an

PU+ PR : + 7% / an

2nd degré

Privé : + 12 % / an

PU+ PR : + 7% / an

1^{er} degré

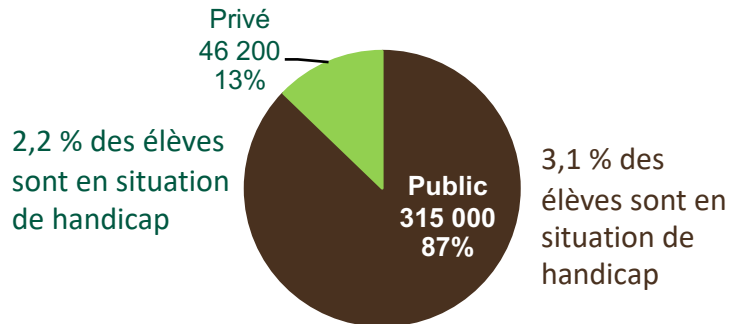
Privé : + 5 % / an

PU+ PR : + 5 / an

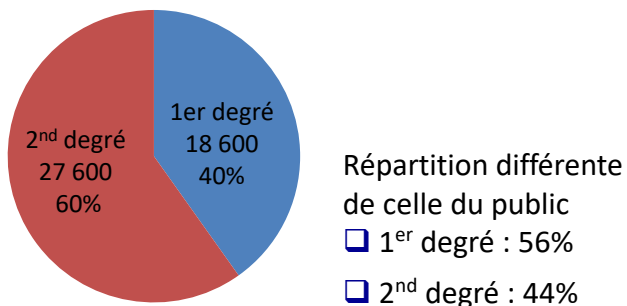
Source : enquêtes 3/12

Élèves en situation de handicap scolarisés dans des établissements privés sous contrat

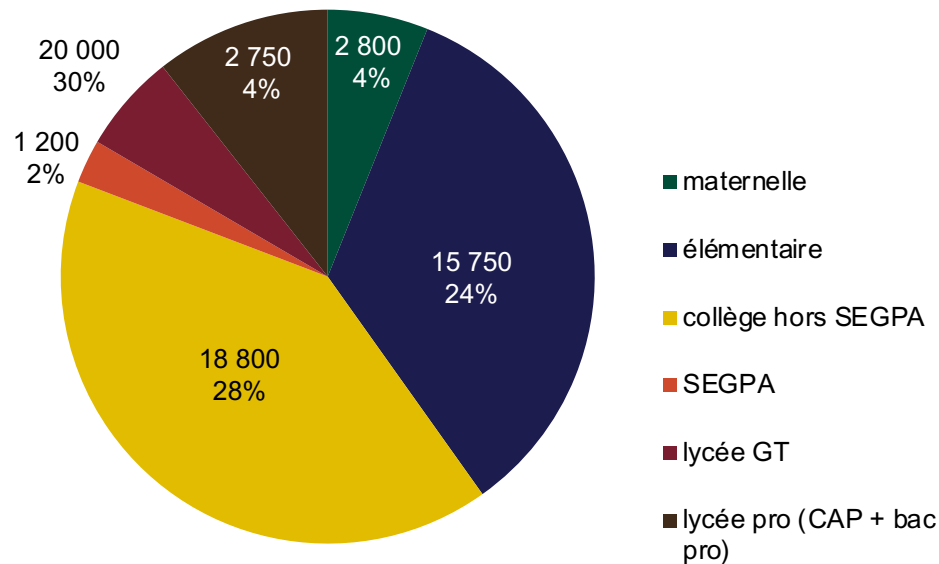
Répartition des élèves en situation de handicap public/privé rentrée 2019



Répartition 1^{er} /2nd degré des esh du privé



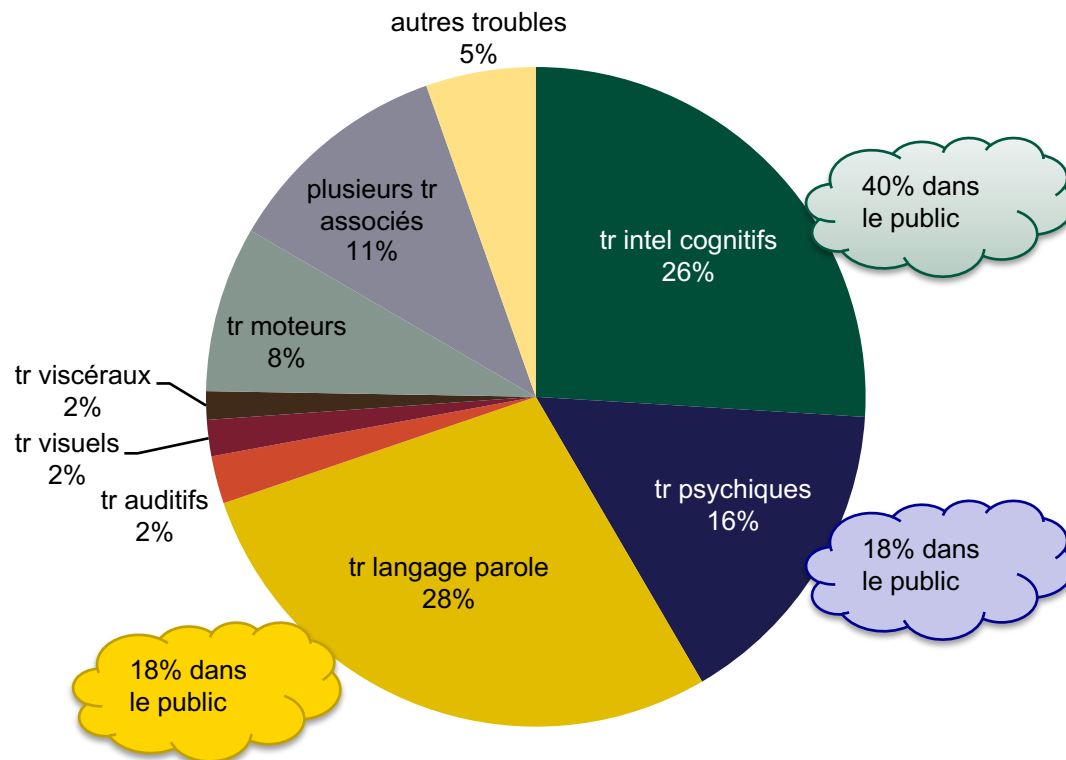
Répartition des élèves en situation de handicap scolarisés dans le privé



Source : enquêtes 3/12

Élèves en situation de handicap scolarisés dans des établissements privés sous contrat

Les troubles (1^{er} et 2nd degrés) – rentrée 2019



Source : enquêtes 3/12

2. Un appui aux familles

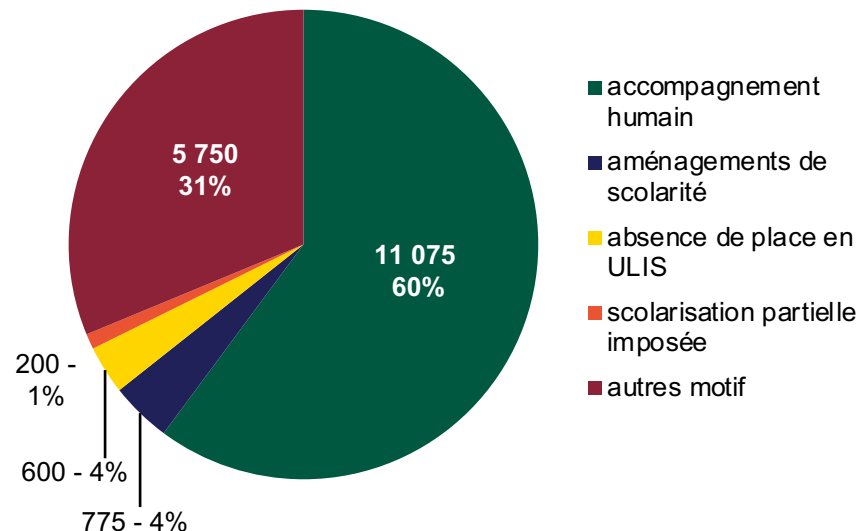


Les cellules d'écoute

0 805 805 110 NUMÉRO NATIONAL VERT UNIQUE

- Cellule **nationale** Aide handicap école
Plus de 6 000 saisines au 13/10
 - Cellules **départementales**
plus de 18 500 saisines au 13/10
dont 5 000 reçues via le numéro unique
- 88% des saisines traitées dans les délais

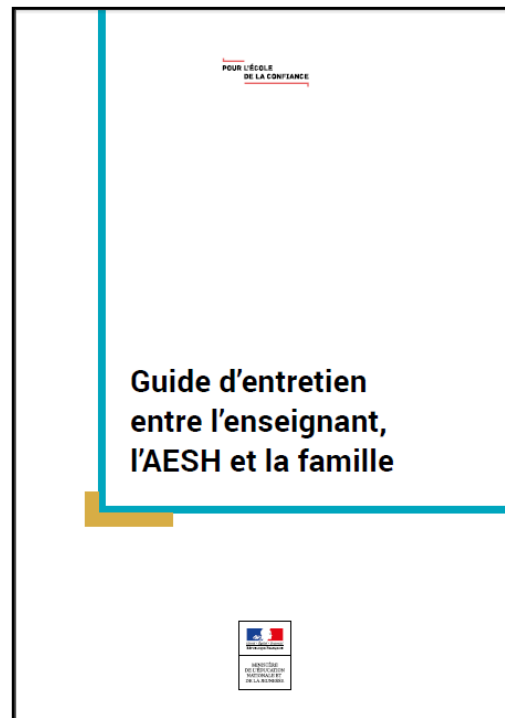
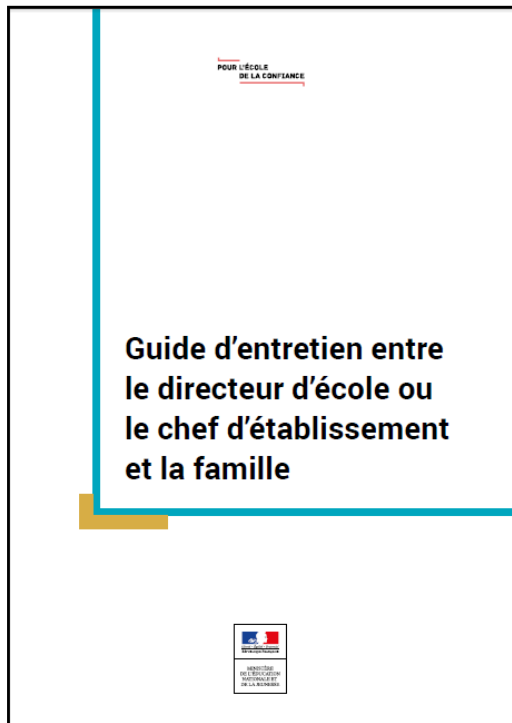
Motifs des saisines de la cellule d'accueil au 13/10



Source : Enquête suivi de la rentrée de l'école inclusive au 13/10

Des entretiens avec les familles

Au 13/10, retours de $\frac{3}{4}$ des académies : **33 000 entretiens**



Des ressources : un enjeu de continuité pédagogique

éduscol POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Informier et accompagner les professionnels de l'éducation

Des ressources pour les enseignants, les AESH, les familles

Rubriques

école inclusive et continuité pédagogique

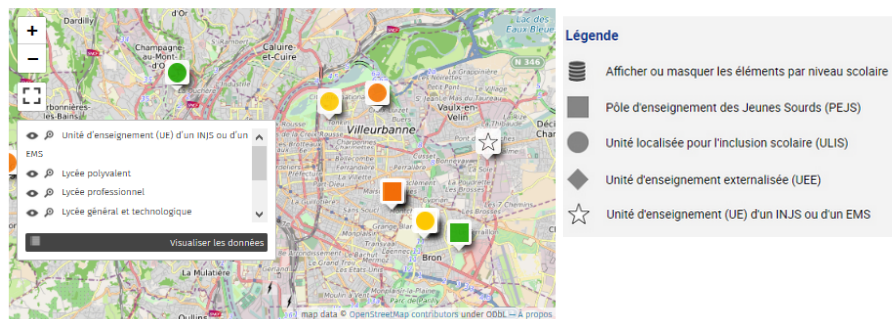
15 000 pages
consultées
depuis mars
2020

45 000 pages
consultées
depuis mars
2020

education.gouv.fr

Nouveauté : la cartographie des lieux de scolarisation des jeunes sourds

**LIEUX AVEC UN DISPOSITIF DE SCOLARISATION POUR LES JEUNES
SOURDS OU MALENTENDANTS**





3. Une diversification des modes de scolarisation

Carte des dispositifs ULIS

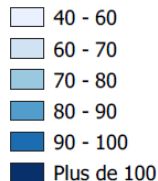
ULIS rentrée 2019

367 ULIS supplémentaires
Un territoire mieux couvert

ULIS rentrée 2020

Couverture du territoire et nombre de créations

Ratio : Nb d'ULIS pour 100 000 élèves



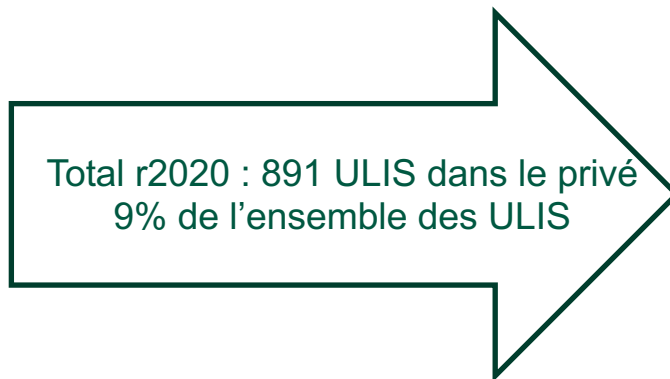
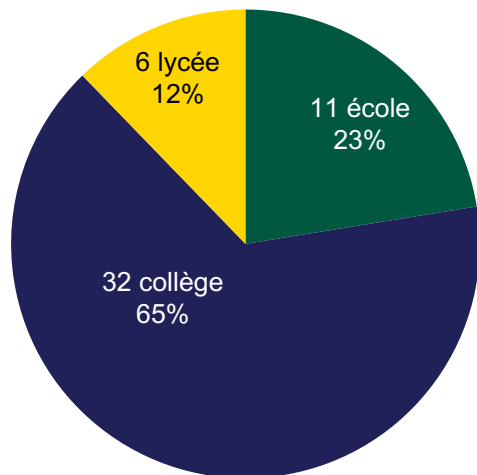
3 Étiquettes : nombre d'ULIS créées rentrée 2020

9 239 ULIS

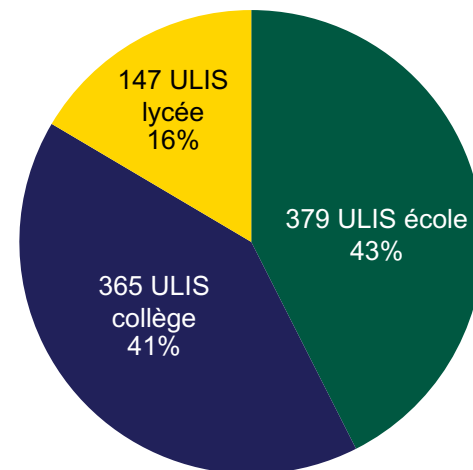
9 606 ULIS

Les dispositifs ULIS

Créations d'ULIS rentrée 2020
privé

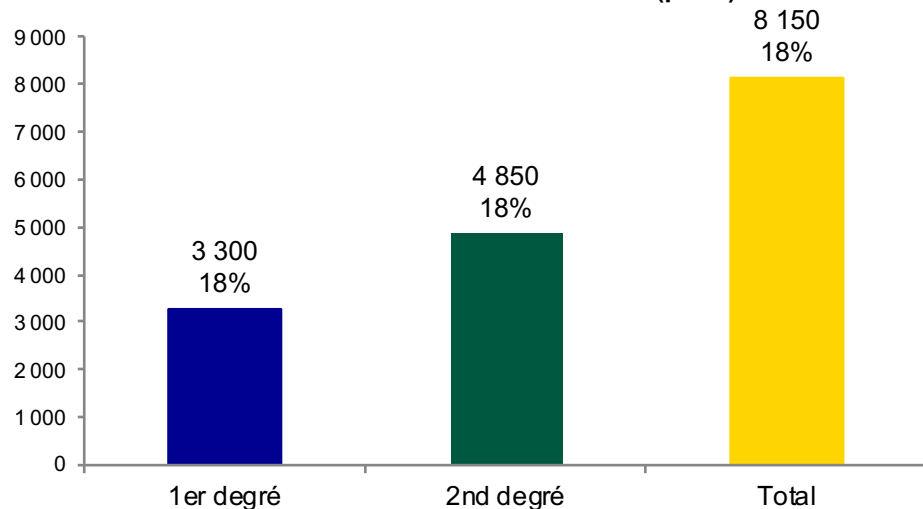


Nombre de dispositifs ULIS – rentrée 2020
Privé



La scolarisation en ULIS

nb d'élèves en ULIS - rentrée 2019 (privé)

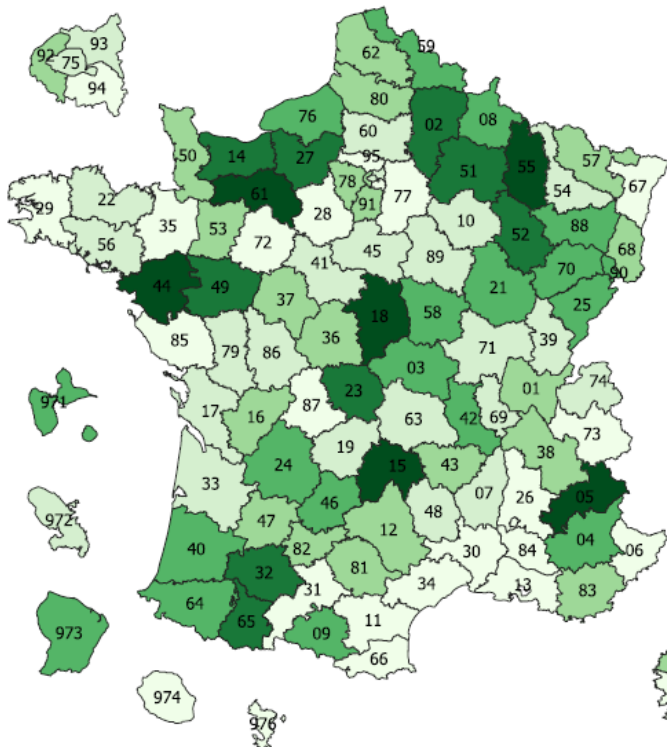


Proportion d'esh en ULIS **inférieure**
dans le privé (18%)
que dans le public (29%)

Source : enquêtes 3/12

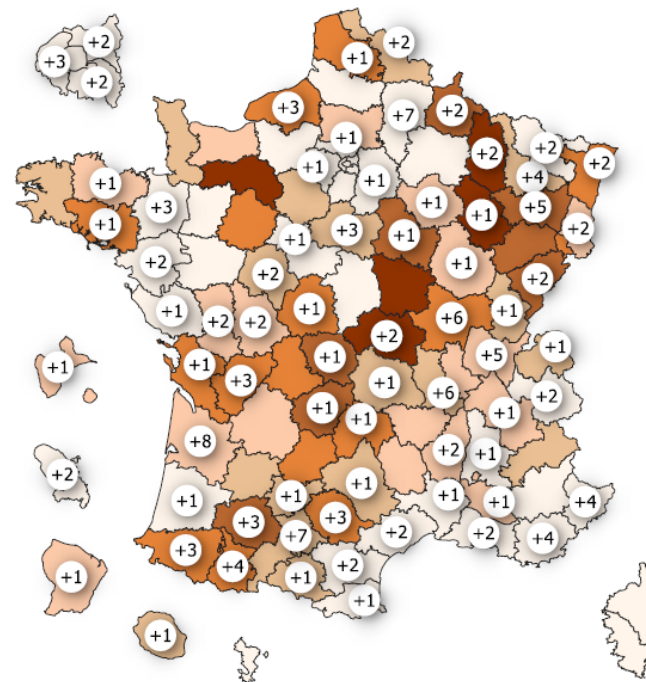
Les unités d'enseignement UE et UEE

La répartition des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux (UE)



Source : Enquête spécifique octobre 2020

Répartition des unités externalisées (UEE)
et nombre d'ouvertures à la rentrée 2020

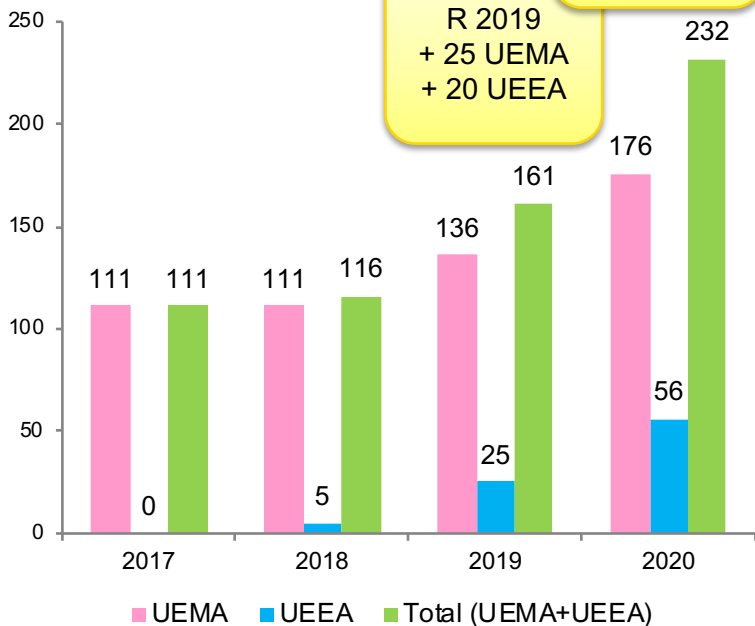


176 UEE créées à la rentrée 2020

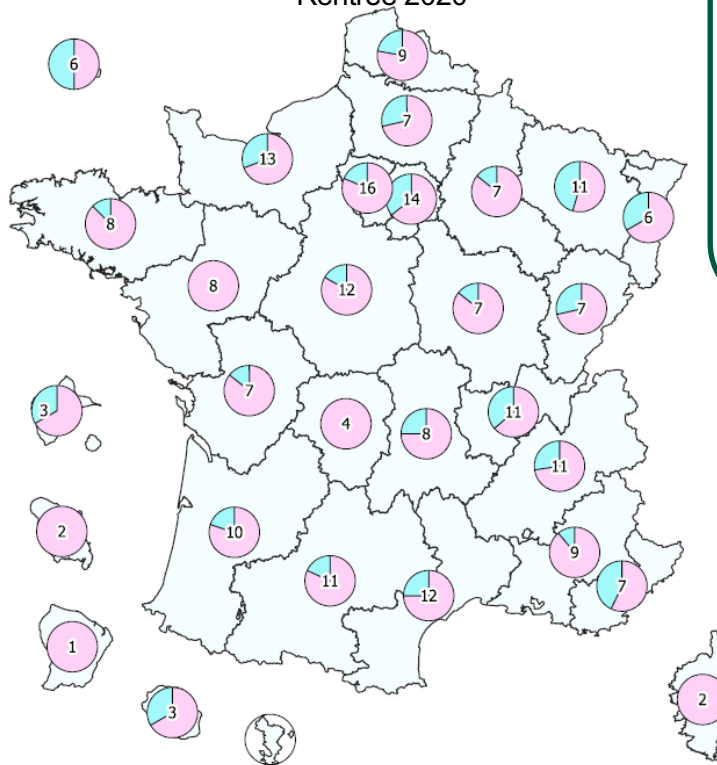
Création des unités d'enseignement autisme

Nombre d'unités d'enseignement autisme

- Maternelle : UEMA
- Élémentaire : UEEA ou DAR (dispositifs d'autorégulation)



Répartition des UE externalisées TSA
Rentrée 2020



Objectifs rentrée 2020
dépassés

Objectifs rentrée 2021 :
+ 50 UEMA
+ 35 UEEA-DAR

Création de 101
postes de
professeurs
ressources TSA
(R 2019 et R 2020)

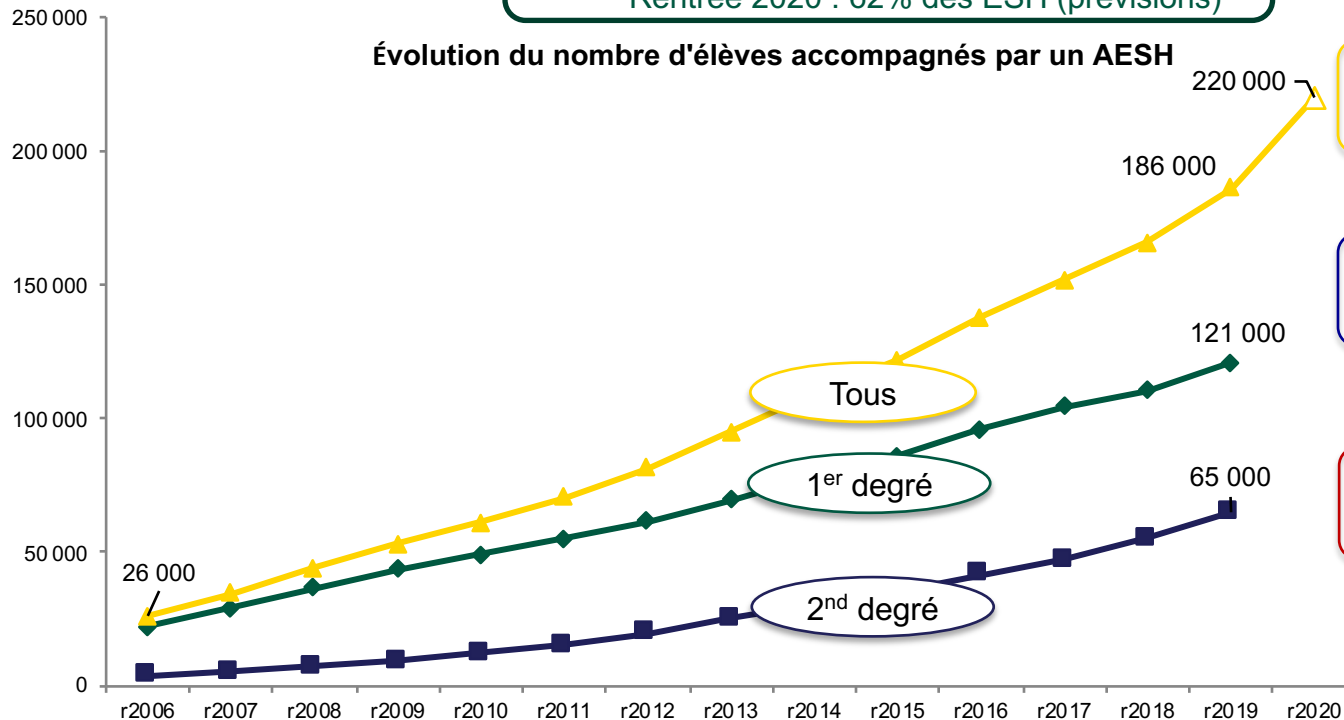
4. L'accompagnement humain



Évolution des effectifs d'élèves accompagnés par un AESH

Des **notifications** en forte évolution
 Rentrée 2019 : 55% des ESH
 Rentrée 2020 : 62% des ESH (prévisions)

Évolution du nombre d'élèves accompagnés par un AESH



Évolutions r2019/r2018

Total
+ 12 %

1^{er} degré
+ 9 %

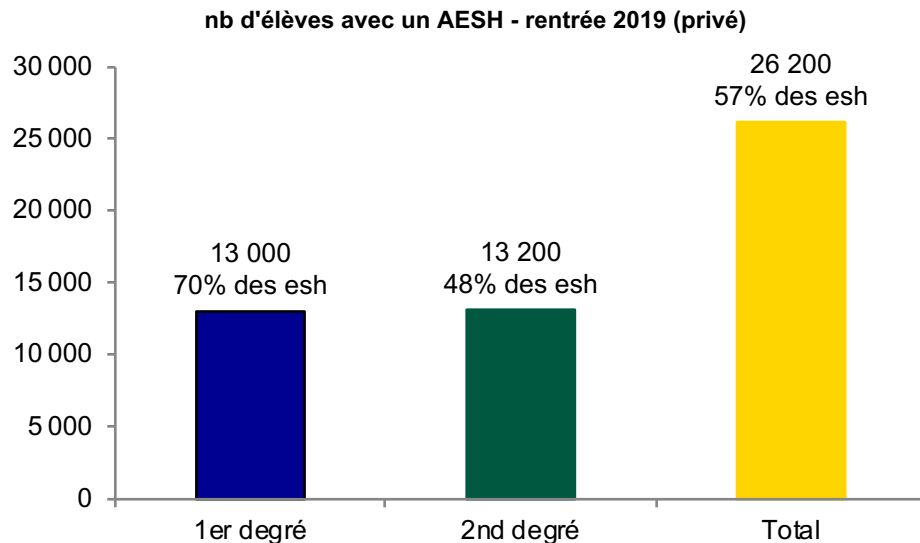
2nd degré
+ 18 %

Estimation
r2020/r2019

Total
+ 18 %

Source : enquêtes Dgesco/Depp 3-12

L'accompagnement humain



Proportion d'esh accompagnés par un AESH **supérieure** dans le privé (57%) que dans le public (51%)

Estimations rentrée 2020

Des **notifications** en forte évolution (public + privé)

- Rentrée 2019 : 55% des esh
- Rentrée 2020 : 62% des esh

Source : enquêtes 3/12

Le déploiement des PIAL

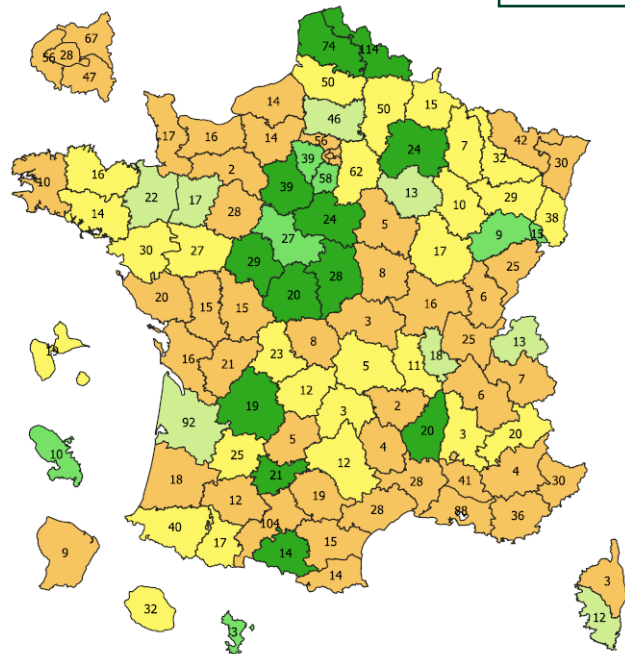


Objectifs de déploiements dépassés
 78% des écoles et établissements du
 second degré en PIAL
 58 départements 100% PIAL

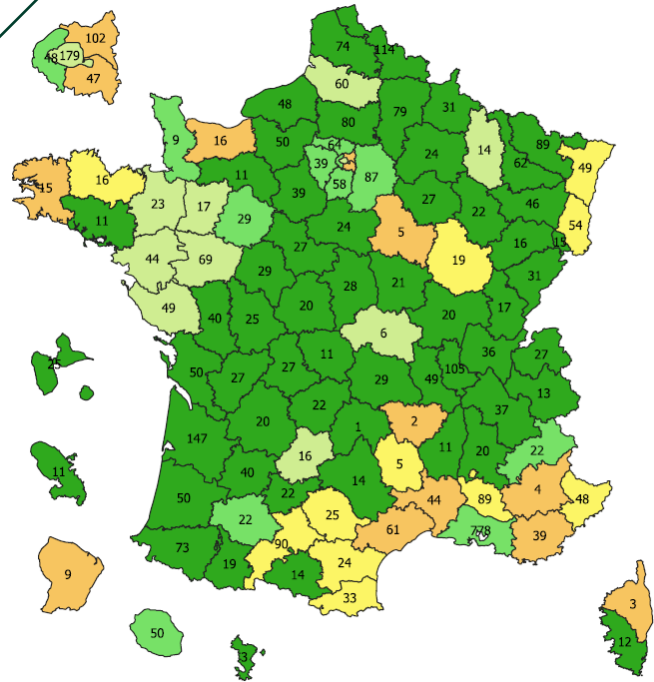
PIAL en 2019/2020

Objectifs pour la rentrée 2020
 2/3 des établissements en PIAL

PIAL rentrée 2020



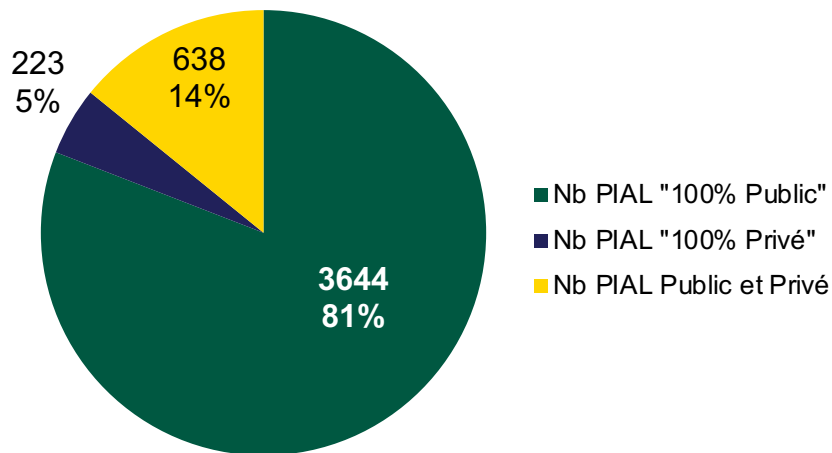
Etiquettes : nombre de PIAL
 Couleurs : % d'établissements en PIAL
 Moins de 25%
 25% - 50%
 50% - 75%
 plus de 75%
 100%



Source : Enquête suivi de la rentrée de l'école inclusive oct. 2020

Le déploiement des PIAL

4 505 PIAL



Des organisations différentes selon les académies

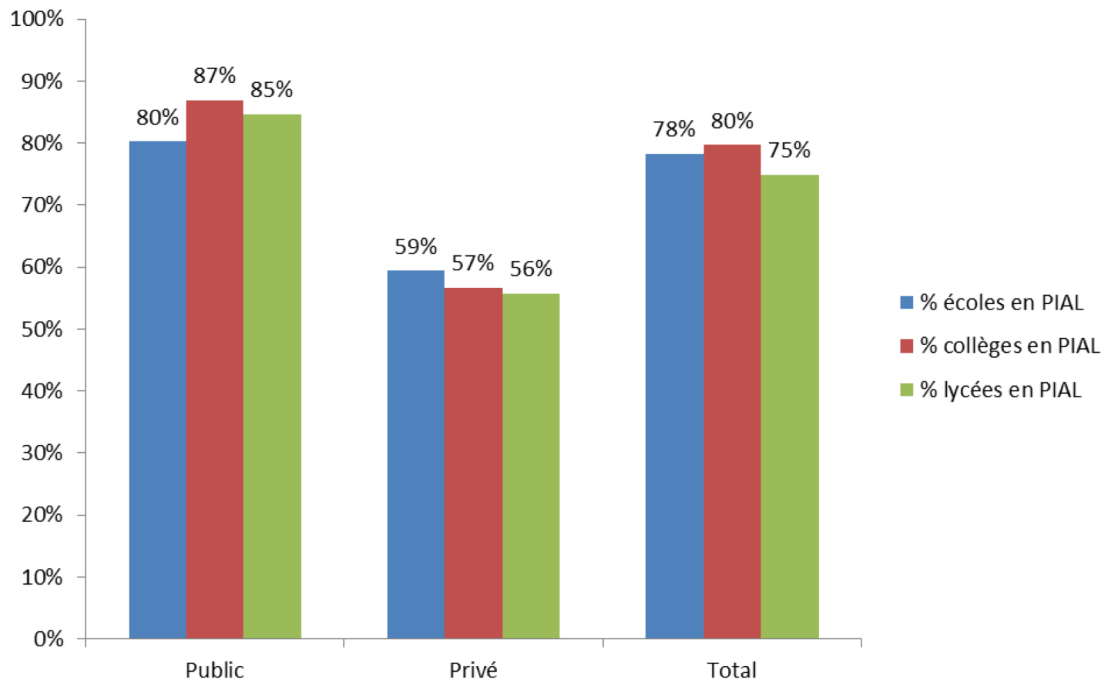
- Académie de Grenoble : 100% des établissements en PIAL et tous les PIAL sont mixtes (public et privé)
- Académies de Paris et de Nantes, pas d'école ou établissement privé en PIAL

Le déploiement des PIAL

Retours au 15/09/2020

➤ 4 500 PIAL

➤ 336 PIAL renforcés



La professionnalisation des AESH

Un **service** dédié à la gestion des ressources humaines

Un **pilotage de la politique** de recrutement, d'emploi et de gestion des AESH

Une **gestion qualitative** des AESH en lien avec la circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019

Rentrée 2020 :
244 AESH référents

Des AESH référents – pairs experts

Missions et conditions de désignation des AESH référents

- ✓ Arrêté du 29 juillet 2020 relatif aux missions et aux conditions de désignation des accompagnants des élèves en situation de handicap référents prévus à l'article L. 917-1 du code de l'éducation
- ✓ L'AESH référent apporte aide et soutien aux AESH exerçant dans un secteur géographique défini par l'autorité compétente.

Une indemnité de fonctions de 600 euros bruts annuels

- ✓ décret n° 2020-1287 du 23 octobre 2020 et arrêté du 23 octobre 2020

En 2020-21 : organiser des recrutements d'AESH référents



5. La fluidification du parcours des élèves

Comité départemental de suivi de l'école inclusive

Co-présidence IA-DASEN et DT-ARS

- Établir un **état des lieux de l'école inclusive** avec un bilan quantitatif et qualitatif
- Créer un **lieu d'échanges** entre les partenaires pour assurer le suivi, la coordination et l'amélioration des parcours de scolarisation des jeunes en situation de handicap avec :
 - les associations de parents,
 - les représentants des établissements médico-sociaux et sanitaires,
 - la MDPH et l'ARS.
- **Évaluer les besoins** du département
- **Examiner et programmer les déploiements** nécessaires (ULIS, UE, UEE, PIAL)

Réunion des comités entre juin et octobre 2020 selon les départements.

Les objectifs sur les aménagements d'examens

- Apporter une **réponse cohérente et homogène** sur l'ensemble du **territoire** sans dévaloriser les diplômes ni créer une rupture d'égalité, quel que soit les examens (du CFG au BTS) et leurs modalités de passation (orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu).
- **Prendre en compte tous les élèves** (quel que soit le projet ou plan dont ils bénéficient).
- **Simplifier** la procédure pour les familles.
 - Un **décret et une circulaire** à laquelle est annexé un **formulaire national** de demande.
 - Des articles également inscrits dans **le code rural**.

Les élèves qui bénéficient d'un PAP

➤ Après l'article D. 311-13 du code de l'éducation, il est inséré un article D. 311-13-1

« Sans préjudice des dispositions de l'article D. 351-28, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire qui disposent d'un **plan d'accompagnement personnalisé au titre d'un trouble du neuro-développement** peuvent bénéficier d'aménagements et adaptations dans les mêmes conditions que celles définies à l'article D. 351-27 et suivants. Ces aménagements et adaptations **sont en cohérence avec les mesures pédagogiques** mises en œuvre dans le cadre du plan d'accompagnement personnalisé. »

La transmission de l'avis du médecin

➤ Modification de l'article D351-28

Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées territorialement compétente.

La demande doit être formulée au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen ou au concours concerné, sauf dans le cas où le handicap est révélé après cette échéance.

Lorsque son avis est requis sur des propositions d'aménagements, le médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées adresse son avis au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours.

L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.

La simplification de la procédure

➤ Après l'article D. 351-28, il est inséré un article D. 351-28-1 ainsi rédigé :

« Par dérogation aux dispositions du premier et du troisième alinéa de l'article D 351-28, les candidats qui bénéficient **d'un projet personnalisé de scolarisation, d'un projet d'accueil individualisé ou d'un plan d'accompagnement personnalisé accordé au titre d'un trouble du neuro-développement** adressent leur demande d'aménagements des conditions d'examen ou de concours à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours dans les délais prévus au deuxième alinéa de l'article D 351-28, **sans solliciter un nouvel avis médical.** »

« Lorsque ces candidats sollicitent des aménagements **qui ne sont pas en cohérence** avec ceux prévus par le plan ou projet dont ils bénéficient ou lorsqu'ils sollicitent la majoration prévue au 2°) de l'article D. 351-27, ils ne peuvent bénéficier de la procédure dérogatoire prévue à l'alinéa précédent. »

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS DES ÉPREUVES

D'EXAMENS PROFESSIONNELS

Procédure simplifiée

**FORMULAIRE A RENSEIGNER EN CLASSE DE SECONDE OU AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE
D'INSCRIPTION A L'EXAMEN**

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens professionnels est à compléter par le candidat ou son responsable légal et par l'équipe pédagogique.

IDENTITE DU CANDIDAT	
NOM de famille du candidat :	NOM d'usage du candidat :
Prénoms :	Date de naissance : Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse :	
Tél :	
Adresse électronique :	
Nom et adresse du représentant légal (si différent) :	
Candidat :	
<input type="checkbox"/> collégien	
<input type="checkbox"/> collégien - ancien l'élève/ancien scolaire ou vous êtes inscrit collégien - précisez véritablement scolaire ou vous êtes inscrit:	
Ville :	Tél : Courriel :

EXAMEN PRESENTE	
<input type="checkbox"/>	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Spécialité :
<input type="checkbox"/>	Brevet d'études professionnelles (BEP) Spécialité :
<input type="checkbox"/>	Mention complémentaire niveau 3 Spécialité :
<input type="checkbox"/>	Brevet professionnel (BP) Spécialité :
<input type="checkbox"/>	Baccalauréat professionnel (BAC PRO) Spécialité :
<input type="checkbox"/>	Mention complémentaire niveau 4 Spécialité :
<input type="checkbox"/>	Brevet des métiers d'arts (BMA) Spécialité :
<input type="checkbox"/>	Diplôme de technicien des métiers du spectacles (DTMS)

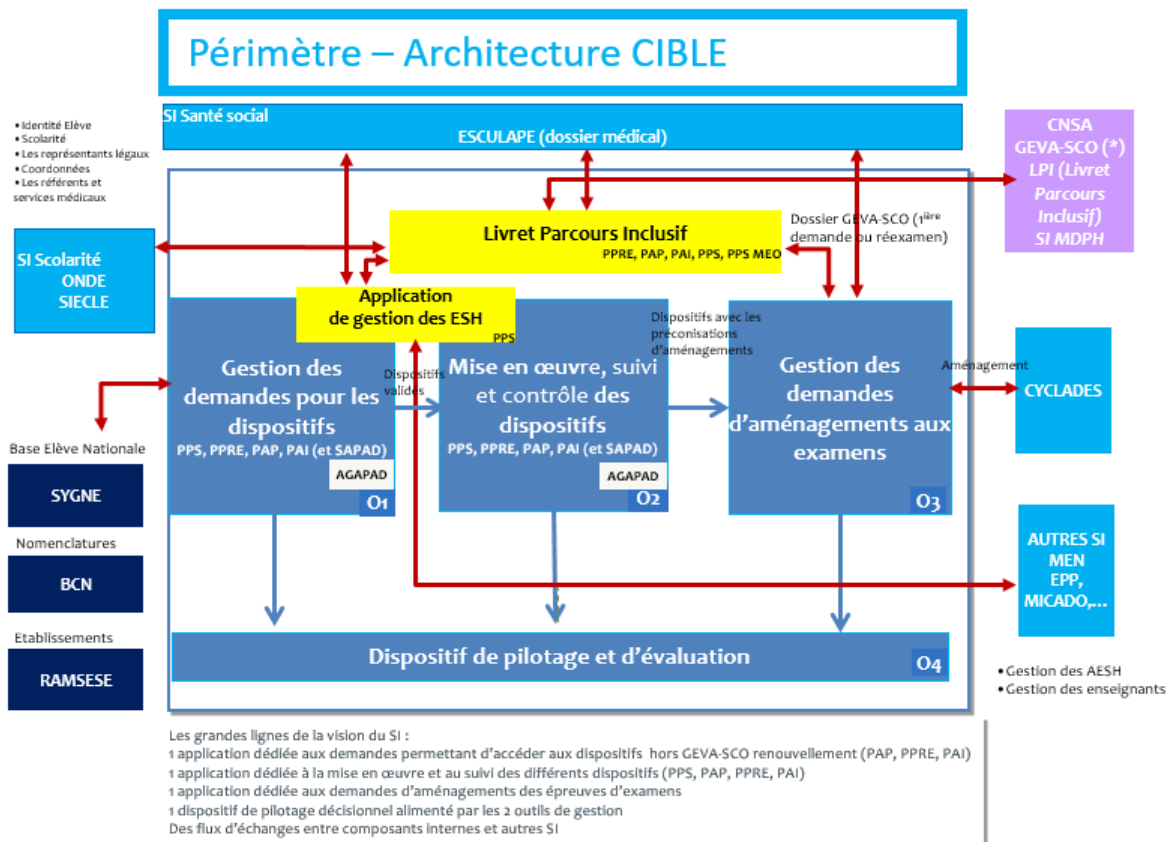
AMENAGEMENT DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS	
<input type="checkbox"/>	PPS (joindre la photocopie du PPS ou de la notification)
<input type="checkbox"/>	PAI (joindre la photocopie)
<input type="checkbox"/>	PAP (joindre la photocopie)
<input type="checkbox"/>	AESH (joindre la photocopie)

N.B : Seuls les aménagements conformes au règlement de l'examen sont possibles

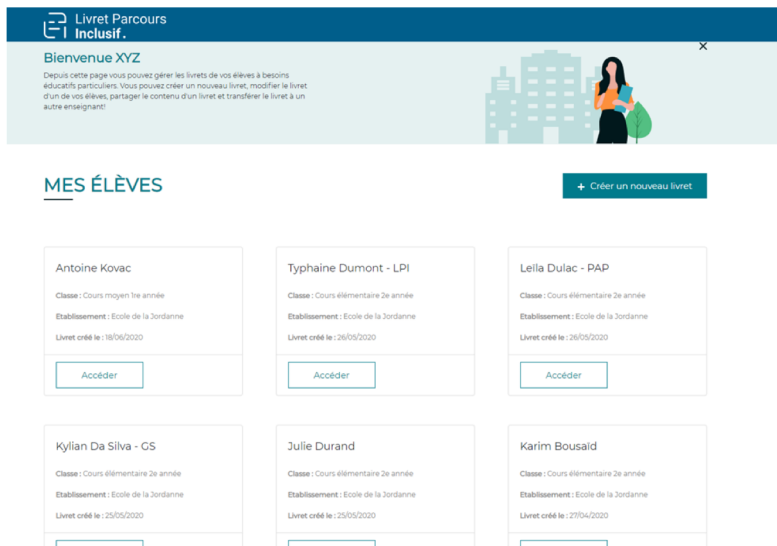
Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Réserve à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
TEMPS OU ESPACE		
<p>1. Majoration de temps (dans la limite d'un 1/3 temps)</p> <p>1.1 - Préparation des épreuves orales ou pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.1 - un tiers-temps (1/3)</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p> <p>1.2 – Epreuves écrites</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1 - 1/3 temps</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p> <p>1.3 – Epreuves orales</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1 - 1/3 temps</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p> <p>1.4 – Epreuves pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1 - 1/3</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p>	<p><input type="checkbox"/> 1.1.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Valide la demande</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.1- MH104</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1 – MH102</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1 – MH103</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1 – MH105</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2</p> <p>Refus à motiver :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>2. Pause Possibilité de se déplacer, de sortir, de se restaurer et/ou de bénéficier de soins (avec temps compensatoire y compris pendant la 1^{ère} heure) Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.</p> <p><input type="checkbox"/> 2.1</p>	<p><input type="checkbox"/> 2.1-</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Valide la demande</p> <p><input type="checkbox"/> 2.1- MH118</p> <p>Refus à motiver :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Aménagement autorisé par le candidat ou son représentant (local)	Appréciation de l'équipe pédagogique (Ne concerne pas les candidats individuels)	Avis du médecin désigné par le CDAJ/M	Révisé à la décision de l'autorité administrative (codez Cyclades)
TEMPS DU ESPACE			
<p>1. Majoration de temps révisé (liste d'un 1/3 temps)</p> <p>1.1 - Réparation des épreuves orales ou pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.1 - un 1/3 temps (1/3)</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>-----</p> <p>1.2 - Épreuves écrites</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1 - 1/3 temps</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>-----</p> <p>1.3 - Épreuves orales</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1 - 1/3 temps</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>-----</p> <p>1.4 - Épreuves écrites</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1 - 1/3</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2 - autres (supérieur au 1/3 temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>-----</p>	<p><input type="checkbox"/> 1.1.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2</p> <p>Observations : ----- ----- -----</p>	<p><input type="checkbox"/> 1.1.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2</p> <p>Avec circonstance obligatoire et avis défavorable</p> <p><input type="checkbox"/> absence insuffisance</p> <p><input type="checkbox"/> absence justification</p> <p><input type="checkbox"/> absence demande sans rapport avec difficulté</p> <p><input type="checkbox"/> absence motif : ----- -----</p>	<p>Valide la demande</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.1-MI104</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1 - MI102</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1 - MI102</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1 - MI102</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2</p> <p>Refus à motiver : ----- -----</p>
<p>2. Pause</p> <p>Possibilité de se déplacer, de vomir, de se restaurer et/ou de bénéficier de soins (avec temps compensatoire y compris pendant la 1^{ère} heure)</p>			<p>Valide la demande</p>

Système d'information Ecole inclusive



Livret de parcours inclusif



Livret Parcours Inclusif.

Bienvenue XYZ

Depuis cette page vous pouvez gérer les livrets de vos élèves à besoins éducatifs particuliers. Vous pouvez créer un nouveau livret, modifier le livret d'un de vos élèves, partager le contenu d'un livret et transférer le livret à un autre enseignant!

MES ÉLÈVES [+ Créer un nouveau livret](#)

<p>Antoine Kovac</p> <p>Classe : Cours moyen 1re année</p> <p>Etablissement : Ecole de la Jordanne</p> <p>Livret créé le : 18/06/2020</p> <p>Accéder</p>	<p>Typhaine Dumont - LPI</p> <p>Classe : Cours élémentaire 2e année</p> <p>Etablissement : Ecole de la Jordanne</p> <p>Livret créé le : 26/05/2020</p> <p>Accéder</p>	<p>Leila Dulac - PAP</p> <p>Classe : Cours élémentaire 2e année</p> <p>Etablissement : Ecole de la Jordanne</p> <p>Livret créé le : 26/05/2020</p> <p>Accéder</p>
<p>Kylian Da Silva - GS</p> <p>Classe : Cours élémentaire 2e année</p> <p>Etablissement : Ecole de la Jordanne</p> <p>Livret créé le : 25/05/2020</p> <p>Accéder</p>	<p>Julie Durand</p> <p>Classe : Cours élémentaire 2e année</p> <p>Etablissement : Ecole de la Jordanne</p> <p>Livret créé le : 25/05/2020</p> <p>Accéder</p>	<p>Karim Bousaid</p> <p>Classe : Cours élémentaire 2e année</p> <p>Etablissement : Ecole de la Jordanne</p> <p>Livret créé le : 27/04/2020</p> <p>Accéder</p>

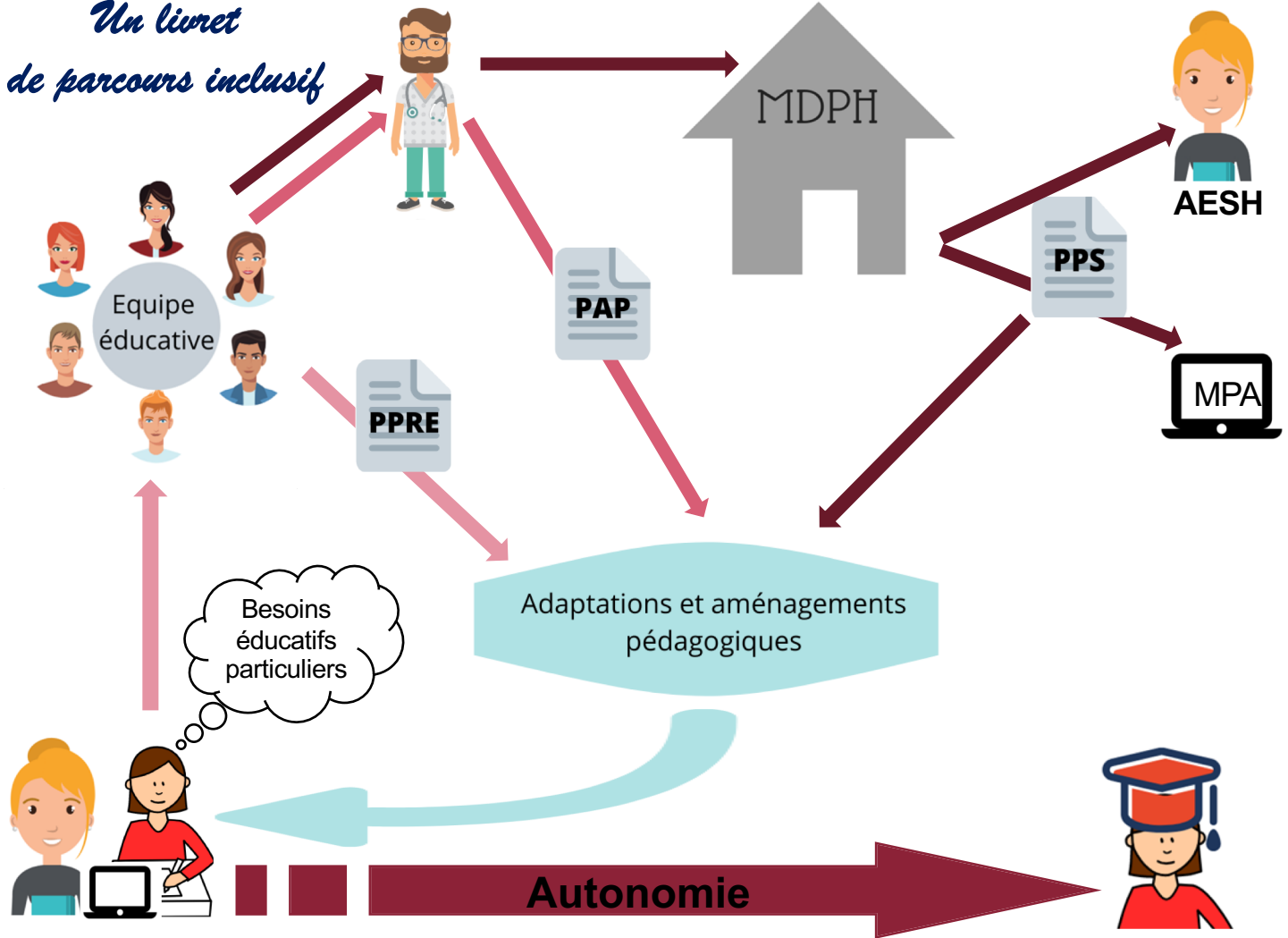
- ❑ Offrir une **scolarisation de qualité** à chaque élève de la maternelle au lycée,
- ❑ Garantir aux familles la mise en place **d'adaptations et d'aménagements pédagogiques**,
- ❑ Créer un **outil numérique de suivi du parcours** des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- ❑ **Partager les informations entre professionnels** (le ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture et les maisons départementales des personnes handicapées)

Co-pilotage MENJS - CNSA

Application en cours de développement

Déploiement à partir de septembre 2021, finalisation à la RS 2022

*Un livret
de parcours inclusif*



Gestion et suivi de la scolarité des élèves en situation de handicap

Une application de gestion pour les élèves en situation de handicap constitue une des briques du système d'information école inclusive.

Plusieurs modules :

- **suivi de la scolarité et des besoins** des élèves en situation de handicap
 - **module enseignant référent de scolarité et module IEN ASH**
- Suivi des mises en œuvre pour les élèves concernés par des **notifications d'orientation** en ULIS émises par la MDPH
 - **module orientation**
- Suivi des mises en œuvre pour les élèves concernés par des **notifications d'aide humaine** émises par la MDPH
 - **module AESH**

6. Une formation et des ressources pour les personnels

A group of five people, including a man with a tablet, standing in a hallway with a sign that reads "SALLE DES PROFESSEURS". The group consists of a man in a dark coat and scarf, a man in a dark jacket, a woman in a tan leather jacket, a woman in a grey jacket and red top, and a man in a dark jacket holding a tablet. They appear to be in a school hallway, with a brick wall on the left and a sign above a doorway on the right.

La formation initiale – une durée d'au moins 25h

- Un **arrêté** des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :
 - ✓ prévoit la mise en place d'une formation à l'école inclusive dans le cadre de la formation initiale
 - ✓ fixe un **cahier des charges** relatif à la formation initiale spécifique

- La formation
 - Associe les thématiques de formation aux compétences mentionnées dans le référentiel « Former l'enseignant du XXIème siècle » annexé à l'arrêté du 27 août 2013
 - Les contenus sont ventilés : soit dans des UE de compétences communes, soit dans un module spécifique articulé aux autres éléments de culture commune
 - Adossement aux stages d'observation
 - Possibilité de modules d'approfondissement optionnels

Évolution du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Publication d'un nouveau décret et de deux arrêtés modificatifs des textes de 2017 et d'une circulaire d'application

- Les titulaires du 2CA-SH sont réputés titulaires du CAPPEI
- Le CAPPEI peut être délivré par **la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.**

Cap école inclusive

Cap école inclusive

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Plateforme ouverte à tous offrant de nombreuses pistes pédagogiques afin de mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER TOUS LES ELEVES

Plateforme ouverte à tous depuis mars 2020.

De nouvelles ressources en cours de publication

- 50 nouvelles fiches pédagogiques (au total 120 fiches)
- des films d'animation
- des ressources pour l'orientation des jeunes et l'insertion

professionnelle des élèves à besoins éducatifs particuliers

